**Bellinzona, 6 janvier.** — Les délibérations du Congrès socialiste sont calmes. M. Cipriani, qui préside les débats, a affirmé que les préparatifs en vue de la révolution socialiste sont très avancés, et que le jour où elle éclatera ne serait pas éloigné.

### Les brigands en Italie

**Rome, 6 janvier.** — Deux individus, que l'on croit être les célèbres brigands Ansumi et Mérichetti, se sont présentés dans la campagne romaine à une cabane de berger où ils ont arrêté le fermier et son garçon.

Puis ils ont envoyé ce dernier à la famille du fermier réclamer dix mille livres pour sa rançon. La famille a pu rassembler 250 livres qu'elle a envoyées comme à-compte. Les carabiniers se sont mis immédiatement à la recherche des brigands mais sans succès. On croit que le fermier a été tué.

### La misère à Alexandrie

**Alexandrie, 6 janvier.** — On signale plusieurs attaques à main armée dirigées contre des maisons particulières, notamment contre l'établissement des Pères Jésuites que le portier a dû défendre à coups de fusil. On attribue cette recrudescence d'attentats à la misère.

### Nouveaux crédits des postes et télégraphes

**Paris, 6 janvier.** — M. Jules Roche, ministre du commerce, compte demander pour le budget de 1892, une très forte augmentation de crédits en vue des améliorations reconnues indispensables dans les services des postes et des télégraphes.

Ces nouveaux crédits seraient destinés à améliorer la situation du personnel, à augmenter le nombre de certains employés surchargés de besogne, à créer enfin des nouveaux services de correspondance postale et télégraphique.

### La succession de Mgr Pujol

**Paris, 6 janvier.** — Le choix du successeur de Mgr Pujol comme supérieur de Saint-Louis-des-Français, portera très-probablement sur un abbé français résidant à Rome.

### Le différend de Rio-Mouni

**Paris, 6 janvier.** — Ce n'est que cette après-midi que M. Ribot a reçu les délégués espagnols chargés de faire partie de la commission qui doit s'occuper du différend du Rio-Mouni.

### Réception diplomatique

**Paris, 6 janvier.** — Le ministre des affaires étrangères a reçu ce matin M. Bourée, ministre de France à Bruxelles.

### L'arrestation de M. Grégoire

**Paris, 6 janvier.** — M. Grégoire, qu'on avait dû devoir être remis, à la frontière, entre les mains des autorités françaises, a été arrêté, vers six heures du soir, à Paris, au numéro 10 de la rue Véronèse, au moment où il sortait de chez M. Duc-Quercy, par des agents de la sureté.

M. Gorou lui a notifié le mandat d'arrêt décerné contre lui par M. Guillot, juge d'instruction, ainsi que le jugement qui le condamne à huit mois de prison.

Le chef de la Sûreté a fait ensuite écrouer M. Grégoire au Dépôt.

M. Grégoire a fait opposition au jugement.

On dit que M. Crispi sera interpellé par un membre du Parlement au sujet de l'arrestation de M. Grégoire sur le territoire italien.

Il est probable que le gouvernement français sera interpellé, de son côté, sur la façon dont M. Grégoire a pu revenir à Paris sans être appréhendé à la frontière.

### Nouvelle conférence de MM. Parnell et O'Brien

**Boulogne-sur-Mer, 6 janvier.** — M. O'Brien est arrivé à Boulogne cette nuit.

Une dépêche de Londres annonce que M. T. Healy et M. John Barry, membres du Parlement, se rendent à Paris uniquement pour savoir si M. O'Brien consent à assumer la direction du journal antiparnelliste qui va se publier à Dublin.

**Londres, 6 janvier.** — M. Parnell, accompagné de MM. Harrinton, Henry Campbell et Vincent Sully, est parti à dix heures du matin pour Boulogne, *viâ* Folkestone.

### Naufrage d'un torpilleur

**Cherbourg, 6 janvier.** — Le torpilleur 128, faisant partie de l'escadre du Nord, a fait ce matin une avarie, sous Chantereyne.

Il a des avaries importantes. On travaille au renflouage.

On ne signale pas d'accident de personne.

### La Rose d'or

**Rome, 6 janvier.** — Le bruit court que Mgr Galimberti, nouce apostolique à Vienne, aurait notifié à la cour d'Autriche que S. S. le pape Léon XIII enverrait cette année la Rose d'or à S.M. l'impératrice Elisabeth.

Rappelons qu'il avait été question d'envoyer la Rose d'or à Mme Carnot. A ce propos le *Galignani Messenger* écrit.

« M. Carnot a reçu une lettre autographe du pape Léon III, annonçant qu'il avait bien eu l'intention d'offrir la Rose d'Or, cette année, à Mme Carnot, en témoignage de son appréciation bien profonde des vertus éminemment chrétiennes dont l'auguste épouse du président de la République a toujours fait preuve.

» En présence, cependant, de l'affliction que vient d'éprouver S. M. I. l'impératrice d'Autriche, eu égard aussi à sa visite au Vatican, ce projet a dû être abandonné. Le Saint-Père, en terminant, exprime l'espoir de pouvoir, l'année prochaine, offrir pareillement à Mme Carnot le témoignage de son amour pour la France catholique, amour d'ailleurs qu'il n'a jamais cessé d'entretenir pour elle depuis son avènement au trône pontifical. »

**Paris, 6 janvier.** — Une note officieuse dément que le Pape ait écrit à M. Carnot, pour lui annoncer que Mme Carnot recevrait l'année prochaine la Rose d'Or.

### Les espions de Crispi au Vatican

**Rome, 6 janvier.** — Le licenciement du personnel italien du Vatican est chose accomplie.

Depuis hier, le service des appartements du Pape est fait par des étrangers ainsi, d'ailleurs, que le service des antichambres et tous les services intérieurs.

Cette mesure a été prise à la suite d'une enquête qui a établi la présence, parmi le personnel italien, de plusieurs agents secrets de M. Crispi.

### L'explosion à bord du « Vesuvio »

**Rome 6 janvier.** — Le *Capitan Francassa* de ce matin sait qu'une enquête sera ouverte sur les causes de l'explosion à bord du *Vesuvio*.

**Gênes, 6 janvier.** — Un des blessés de l'explosion du *Vesuvio* est mort.

Les funérailles solennelles des victimes sont fixées à mercredi.

### La grève des employés de chemin de fer en Ecosse

**Londres, 6 janvier.** — La situation de la grève des employés de chemins de fer d'Ecosse est devenue critique.

Hier, à propos de l'éviction de plusieurs grévistes qui demeuraient dans des maisons appartenant à la Compagnie du chemin de fer, une foule considérable de grévistes du chemin de fer et de mineurs s'est rassemblée et a refusé de se disperser. Les troupes et la police ont chargé et les soldats ont tiré à blanc.

### Un conflit religieux en Turquie

**Constantinople, 6 janvier.** — Une entente vient d'intervenir entre la Porte et le patriarcat œcuménique : M. Dionysios est nommé patriarche.

Les églises grecques ont été rouvertes aujourd'hui jour de Noël (rite orthodoxe).

### La révolte des Sioux

**New-York, 6 janvier.** — La nuit dernière a eu lieu près de Gordon-Nebraska, un engagement sérieux entre les troupes fédérales commandées par le général Miles et les Sioux.

Le combat a été désespéré et les troupes ont fait usage des canons Hotchkiss.

Les détails manquent encore.

On dit que le général Miles a été tué, mais dans les sphères militaires de New-York, on doute de l'exactitude de cette nouvelle.

Suivant une dépêche de Chicago, un autre combat entre les troupes et les indiens a eu lieu aujourd'hui près de l'agence de Pine-Ridge, des centaines d'indiens ont été tués et les troupes ont aussi beaucoup souffert.

Les Indiens se sont battus comme des désespérés, tuant et scalpant tous les soldats blessés qui tombaient entre leurs mains.

On croit qu'ils étaient animés par un esprit de vengeance pour le massacre de leurs femmes et de leurs enfants.

D'après les dernières dépêches une grande bataille serait imminente.

### Conseil des ministres

**Paris, janvier.** — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

MM. Constans, Fallières, Jules Roche et Etienne n'assistaient pas au conseil.

LE BUDGET DE 1892

Après avoir expédié les affaires courantes, les ministres ont commencé l'examen des dépenses pour le budget de 1892.

### Le clergé et l'armée

A Châlons, le général Jamont, commandant le 6e corps d'armée, a, lors des réceptions du jour de l'an, fait un accueil particulièrement affable à MM. les vicaires généraux et les membres du clergé. Parlant de la loi militaire, il leur a dit que les séminaristes incorporés étaient des modèles de discipline et que l'un d'eux avait même obtenu des galons de caporal.

### L'Angleterre et les Etats-Unis. — Un conflit

Un conflit semble à la veille d'éclater entre les Etats-Unis et l'Angleterre à propos des pêches du détroit de Behring que l'Amérique a la prétention d'interdire aux Canadiens. Les Etats-Unis menacent de recourir à la force et rassemblent une première escadre de douze grands croiseurs.

Ces préparatifs belliqueux coïncident avec une campagne séparatiste entreprise à Terre-Neuve et soudoyée, dit-on, par l'argent américain.

## EMPRUNT

On sait que l'Emprunt actuel a pour objet principal le remboursement de certrains titres.

Nous croyons, pour éviter tout mécompte, devoir rappeler que ce remboursement s'effectuera à partir du 3 janvier 1891, au Ministère des finances, à Paris, et à partir du 15 janvier dans les départements, à la condition d'avoir déposé les titres dix jours au moins à l'avance à la caisse des comptables qui doivent les rembourser, c'est-à-dire les trésoriers généraux et les receveurs des finances ou les percepteurs dans les chefs-lieux d'arrondissement où la recette des finances a été supprimée.

Les porteurs des mêmes titres pourront également les verser, au lieu de numéraire ou de billets, en garantie de souscriptions à l'émission de rentes du 10 janvier. Toutefois s'ils ont plus de cinq titres, ils devront en faire le dépôt préalable à la caisse du comptable du Trésor chez lequel ils comptent souscrire. Cette formalité a pour objet d'activer les opérations le jour de l'émission et d'éviter un retard aux souscripteurs.

L'émission de rentes 3 0/0 se fera au cours de 92 fr. 55, cour déterminé dans des conditions qui assurent un bénéfice très raisonnable aux capitaux qui prendront part à la souscription. En bourse, la rente 3 0/0 a en effet atteint le cours de 95 fr., et les capitaux considérables qui, restant disponibles après la répartition des rentes à émettre, chercheront alors un emploi, seront une garantie de plus du maintien des cours actuels pleinement justifiés par la solidité du crédit de la France et la confiance qu'il inspire à bon droit.

Les souscriptions seront reçues dans les départements, chez les Trésoriers généraux, chez les Receveurs des Finances et chez un certain nombre de Percepteurs désignés par le Ministre des Finances;

En Algérie chez les Trésoriers-Payeurs et chez les Payeurs désignés par le Ministre. 25219d

**SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE.** — Roubaix, 7 janvier. — Hauteur barométrique, 761. Température
A 7 heures du matin.... 7 degrés audessous de zéro.
A 1 » du soir.... 3 degrés audessous de zéro.
A 5 » » 4 degré audessous de zéro.

Paris, 6 janvier. — La pression est très élevée sur les Iles Britanniques (Stornoway, 777 mm) et la hausse barométrique s'est propagée rapidement vers la Baltique où elle atteint 14 mm.

Le vent d'entre Est et Nord a pris de la force sur nos côtes de la Manche et de l'Océan.

On signale de faibles neiges sur le littoral de la Baltique, en Angleterre et dans quelques-unes de nos stations du Nord et du Centre.

La température a baissé rapidement.

Le thermomètre marquait ce matin — 20° à Haparanda, — 16° à Moscou, — 7° à Lyon, — 6° à Paris, 0° à Biarritz et + 13° à Alger.

On notait, dans les stations élevées, — 10° au pic du Midi et — 13° au Puy de Dôme.

En France, un régime du vent du Nord domine toujours, le temps va donc rester froid et devenir sec généralement.

A Paris, hier, temps brumeux.

Température la plus basse de la nuit : — 6°3.

## LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION DES ACHATS

La vente des bons de l'UNION DES ACHATS a commencé dans des proportions qui font bien augurer du succès de l'Institution.

Mais un certain nombre de personnes ne semblent pas en avoir bien compris le fonctionnement pourtant si simple.

Les commerçants adhérents font une remise à l'UNION DES ACHATS en échange du concours qu'elle leur prête.

L'UNION DES ACHATS donne immédiatement une partie de cette remise aux acheteurs de ses bons, elle en attribue une autre partie au remboursement des primes diverses qu'elle s'engage à payer à l'*Etat*, aux *Mutualités*, aux *Compagnies d'assurances*, aux *Sociétés financières* qui consentent les contrats qu'elle remet à tous ceux qui, se servant de ses bons pour leurs paiements, lui enverront leurs souches à certaines époques.

***

*Il y a deux sortes de Bons :*

*1° le Bon de 0,10 centimes, contenu trois fois tous les jours dans le Journal ;*

*2° les Bons de 0,50 c., 1 franc et 5 francs*, mis en vente à la librairie du journal, rue Neuve, et dans les principaux bureaux de tabac; les porteurs du journal en délivrent également.

***

### LE BON DE 0,10 centimes

On ne peut se servir de chaque bon de 0,10 centimes contenu dans le journal, que comme appoint pour une dépense d'*un franc* au moins.

Dans certaines maisons adhérentes — celles qui accordent dix pour cent — on achètera pour 1 franc en donnant 0,90 centimes plus un Bon; dans d'autres — celles qui accordent cinq pour cent, — on donnera 0,95 centimes plus un Bon, ou, si l'on achète pour 2 fr., 1,90 en argent plus un Bon.

On peut présenter ces bons de 0,10 centimes en aussi grande quantité que l'on veut : il suffit pour cela d'acheter autant de numéros du *Journal de Roubaix* qu'on a de fois 3 ou 6 francs à payer.

*Avis essentiel*: On ne peut se servir du Bon de 0,10 centimes que pendant la journée dont la date s'y trouve indiquée. Ce Bon ne donne droit à aucun des avantages, rentes viagères, assurances, etc., attachés aux Bons de 0,50, 1 franc et 5 francs.

De même, ce bon de 0,10 centimes, n'est en aucun cas remboursable aux fournisseurs par l'UNION DES ACHATS.

***

### LES BONS DE 0,50, 1 FRANC ET 5 FRANCS

L'UNION DES ACHATS vend les Bons de 0,50c, 1 franc et 5 francs aux consommateurs avec une réduction de 10 o/o; ainsi, le Bon de 0,50 centimes se vend 0,45 centimes; le bon de 1 franc se vend 0,90 centimes, et le bon de 5 francs se vend 4 fr. 50.

Ces Bons donnent droit à des avantages que nous avons énumérés ici; il suffit pour jouir de ces avantages de garder les souches de ces Bons et de les faire parvenir à la librairie du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, en indiquant l'emploi qu'on veut en faire, quelle combinaison on a choisie parmi celles offertes par l'UNION DES ACHATS. Un reçu provisoire est délivré et, quelques jours après, on reçoit la police d'assurance ou le titre de rente auquel on a droit.

Il suffit de faire *50, 30*, et même seulement *20* francs de paiement par mois, chez nos fournisseurs, au moyen des Bons pour s'assurer des avantages très appréciables. Dans un ménage où l'on dépenserait 50 francs par mois, on pourrait ainsi avoir, après quinze ans, une rente viagère de 400 francs plus une somme à payer à la veuve ou aux enfants en cas de décès du chef de famille.

Avec une dépense plus forte, on arrive à des résultats extraordinaires, — résultats sur lesquels nous attirerons souvent l'attention de nos lecteurs.

Dans les maisons qui acceptent la *totalité* du paiement en Bons, on paie toute la marchandise avec des Bons de 0,50, 1 franc et 5 francs.

Dans les maisons qui acceptent la *moitié* du paiement en Bons, on paie la moitié de la marchandise avec des Bons, et l'autre moitié avec de l'argent. Ainsi si on achète pour 2 francs, on donnera un Bon de un franc (qu'on aura payé 90 centimes) et un franc en argent.

Dans les maisons qui acceptent le *quart* du paiement en Bons, on paie le quart de la marchandise avec des Bons, et les trois quarts en argent. Ainsi si on achète pour 2 francs, on donnera un Bon de 0,50 centimes et un franc cinquante centimes en argent.

Dans les maisons qui acceptent seulement le *huitième* du paiement en Bons, on paie le huitième de la marchandise avec des Bons et le reste en argent. Ainsi si on fait un paiement de 4 francs, on donnera un bon de 0,50 centimes, et 3 fr. 50 en argent.

Le vendeur n'a pas de réduction à donner directement à l'acheteur; il doit fournir de la marchandise pour la valeur totale qu'on lui présente dans les proportions fixées par lui.

Les fournisseurs de tout ordre peuvent se faire rembourser tous les jours à la Librairie du *Journal de Roubaix*, et aux conditions convenues, les Bons qu'ils ont reçus en paiement. Quand ils le désirent, ce remboursement leur est fait à domicile.

# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

**La société des** *Concerts-bleus*, réunion d'enfants artistes, fondée à Paris par mademoiselle Jacquemin, donnera à Roubaix, le 18 janvier, deux grands concerts au profit des Ecoles libres.

On sait quel immense succès ont obtenu à Paris, au printemps dernier, les mignons artistes qui joignent à des talents consommés le charme et la séduction de l'enfance : les concerts de Roubaix seront pour les jeunes virtuoses la continuation de leurs triomphes dans la capitale.

La ville de Roubaix sera la première ville de province qui aura le plaisir de voir et d'entendre la merveilleuse petite troupe au grand complet.

La charité, évidemment, y trouvera largement son compte.

---

**Refuge de Nuit.** — Le comité du Refuge de Nuit a tenu, lundi soir, à cinq heures, au siège de la rue de Soubise, une réunion extraordinaire, sous la présidence de M. Buisine. M. Eugène Teurlings, avocat près la Cour d'appel de Bruxelles, secrétaire de l'œuvre de l'Hospitalité de Nuit de Bruxelles, assistait à la séance. M. Buisine a remercié les membres du comité, de leur zèle et de leur dévouement : il a exprimé toute sa joie de constater que l'appel à la charité avait été entendue de la population roubaisienne.

Au nom du comité, M. Buisine a également remercié M. Teurlings du précieux concours qu'il apporte à la cause du Refuge de Roubaix, en acceptant de donner une conférence sur cette œuvre essentiellement humanitaire.

M. Teurlings a répondu qu'il était très flatté des paroles que M. Buisine venait de prononcer, et il s'est mis entièrement à la disposition du comité pour lui fournir tous les renseignements désirables.

M. Teurlings a donné ensuite un intéressant aperçu sur l'installation du Refuge de Bruxelles, établi depuis cinq ans. Il y a deux locaux, l'un affecté aux hommes, en renferme journellement 320; celui des femmes 50 environ. Outre le Refuge de nuit, il y a l'œuvre de la *Bouchée de pain*, qui, tous les jours, remet à chaque refugé, un litre de soupe et 250 grammes de pain. Au cours de l'année 1890, il a été distribué 170.0 0 portions.

Lorsque le Refuge a débuté, il y a cinq ans, le comité a été obligé d'emprunter 5,000 francs; au bout du premier trimestre, il y avait en caisse 8,000 francs. A l'heure actuelle, il se trouve en caisse 100,000 fr. de réserve. Puisse le Refuge de Roubaix, déjà si bien compris par la population, se développer et prospérer lui aussi.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, le Comité décide :

1° Que chaque pensionnaire du Refuge ne pourra y séjourner plus de quatre jours pendant le mois ;

2° Qu'il sera installé cinq nouveaux lits, ce qui portera à vingt-huit le nombre de lits disponibles.

3° Qu'une démarche sera faite près de l'Administration pour obtenir une souscription.

4° Que des visites seront faites aux personnes influentes et charitables de la ville et des environs.

5° Qu'un membre du comité sera chargé de voir l'administration du gaz, afin d'obtenir, soit une souscription, soit la gratuité du gaz d'éclairage ou du coke pour le chauffage.

6° Qu'une demande de secours sera adressée à la reine des belges

7° Qu'outre le café du matin, et un bon de 0,30 centimes remis à chaque pensionnaire, il sera alloué, le soir, 250 grammes de pain, à ceux qui en feront la demande.

8° Qu'un homme sera attaché exclusivement à l'établissement afin de prendre en ville les dons des personnes charitables.

9° Qu'une pharmacie sera installée dans l'établissement.

M. Hubert-Bonte, secrétaire, donne lecture des dons déjà envoyés et prie le comité de vouloir bien adresser des remerciements:

1° A M. Constant, pharmacien, boulevard de Paris qui s'engage à donner gratuitement les médicaments nécessaires aux pensionnaires du Refuge.

2° Aux deux docteurs de la ville qui se sont mis également à la disposition de l'œuvre à titre gracieux.

3° Au Cercle de l'Industrie pour son don de 500 francs.

4° A MM. Amédée Prouvost pour leur don de 200 francs.

5° A la société du jeu de boules, *Le pavillon des plaisirs*, don de 100 francs.

6° A l'*Echo du pot à tabac*, du cercle du Dauphin.

7° A M. Weerts, qui envoie un tableau pour la tombola,

8° A MM. Delys-Duchâteau, Vandermeren, Dubois et Wissand pour leurs différents envois.

9° Au *Choral Nadaud* enfin et à son président, M. Delporte, qui organisent un concert pour le dimanche 18 janvier, à cinq heures du soir.

A ce concert, qui promet d'être des plus brillants, différents artistes et amateurs ont déjà promis leur gracieux concours. MM. Bailly, professeur de violon à Tourcoing; Watteeuw, le poète tourquennois; Meyer, pianiste-compositeur; Ch. Haché, baryton et Ed. Walaes, ténor, solistes du *Choral Nadaud*.

*Le docteur Vieux-Temps*, opérette de Gustave Nadaud, terminera la soirée.

A la fin de la première partie, M. Teurlings, secrétaire du Refuge de nuit de Bruxelles, prendra la parole. Une brillante tombola clôturera la fête ; le prix du billet est fixé à deux francs.

Les personnes qui voudraient envoyer des lots à l'œuvre sont priées de les adresser à M. Buisine, rue St-Georges ou à M. Julieu Chatteleyn, place Notre-Dame, 26 bis. On trouvera des cachets et billets de tombola chez MM. Jubé, rue de la Gare, Buisine, Chatteleyn et dans les principaux débits de tabac de la ville.

— Voici la liste des hommes qui ont été recueillis hier au Refuge de nuit :

Journalier, 5; marbrier, 1; boulanger, 1; fayencier, 1; charetiers, 2; serrurier, 1; terrassiers, 2; fileurs, 2; garçon de café, 1; colporteur, 1; charpentier, 1; maçons, 2; tisserands, 3; Total 23.

---

**Le nouveau chef de gare**, M. Wascheul, est arrivé à Roubaix, mardi après-midi.

---

**Nécrologie.** — Jendi, 8 janvier, auront lieu, en l'Eglise d'Estaires, les funérailles de M. Guéquière, conseiller municipal de cette ville, mort subitement dimanche, à la Préfecture, en prenant part à l'élection sénatoriale.

M. Guéquière est le beau-père de M. Achille Libouton, le sympathique président de la *Roubaisienne*, qui, on le sait, a perdu sa mère de la même façon, il y a trois semaines.

---

**Résultats de trois adjudications.** — Mardi à onze heures du matin, ont eu lieu, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, trois adjudications pour les travaux de mise en état de viabilité des rues Thiers, de Sévigné et Christophe Colomb. Le bureau était présidé par M. Pierre Destombes, adjoint, assisté de MM. Paul Watine, adjoint et F. Carissimo, conseiller municipal. En voici les résultats :

1° *Rue Thiers* (devis 12.000 francs). — Cinq soumissionnaires : MM. Marliére, entrepreneur à Raismes qui a offert un rabais de 4 pour cent; Vasseur, de Roubaix, 3 pour cent; Antoine Labbe, de Lille, 9 pour cent; Boutry, de Roubaix, 5 pour cent; Carette Dubourque, de Roubaix, 2 pour cent; M. Antoine Labbe a été déclaré adjudicataire.

2° *Rue de Sévigné* (devis 16.500 francs). — Cinq soumissionnaires : MM. Alexandre Boutry, de Ronbaix, qui a offert un rabais de 5 pour cent; Vasseur, de Ronbaix, 3 pour cent; Antoine Labbe, de Lille, 9 pour cent; Marlière, de Raismes, 4 pour cent; Carette Dnburque, de Roubaix, 5 pour cent. M. Labbe a été déclaré adjudicataire.

3° *Rue Christophe Colomb* (devis. 16.000 francs). — Trois soumissionnaires : MM. Labbe Antoine, de Lille, qui a offert un rabais de 10 pour cent ; Alexandre Boutry, de Ronbaix, 5 pour cent; Marliére, de Raismes, 4 pour cent. M. Labbe a été déclaré adjudicataire.

---

**L'Association amicale des anciens élèves** des Frères donnera prochainement une soirée dramatique et musicale, dans la vaste salle du patronage Saint-Michel, rue d'Alsace. On sait combien, d'ordinaire, sont charmantes et réussies les fêtes de l'association. Comme de coutume, la section dramatique de l'Association, ainsi que différents artistes de renom, assureront par leur bienveillant concours, le succès de la soirée.

Elle a pour but de venir en aide aux familles, dont les enfants fréquentent les écoles des Frères, et qui ne pourraient pas payer la rétribution scolaire.

On représentera *Jeanne d'Arc*, drame historique de M. Henri Baju, chevalier de Saint Grégoire le Grand.

On peut se procurer des cachets chez MM. Hector Desfontaine, grand'Place, Louis Lecomte, place de la Liberté, Emile Florin, 43, rue Blanchemaille, Joseph Bourdeau, 58, rue du Curoir. Le prix des places est fixé comme suit : Premières, 2 francs; secondes 1 franc; Cartes de famille (donnant droit à 6 places), 10 francs.

---

**Un anniversaire.** — La société des anciens soldats et amis réunis, établie chez M. Louis Delespaul, cabaretier *Au Chapeau Rouge*, rue de l'Ommelet, a décidé, dans son assemblée du 14 décembre 1890, de célébrer le 20e anniversaire de la guerre de 1870-1871. Cet anniversaire aura lieu le 18 janvier prochain, date des dernières batailles des enfants du Nord. Les soldats morts au Tenkin ne seront pas oubliés. Une couronne sera déposée au cimetière, sur la tombe des roubaisiens, morts pour la Patrie. Toutes les sociétés de la ville sont invitées à se joindre aux anciens soldats; celles qui désireraient faire partie du cortege sont priées d'envoyer leur adhésion chez M. Delespaul, rue de l'Ommelet. La réunion aura lieu à onze heures du matin.

---

**Une tentative de meurtre à Wattrelos.** — Un vagabond redouté dans toute la commune, Camille Derycke, âgé de quarante-cinq ans, rentrant mardi soir à dix heures, à l'estaminet de la *Belle Vue*, tenu par M. Vandeputte, au hameau du Petit Tournai, à Wattrelos, commença par chercher querelle à deux consommateurs qui furent obligés de fuir.

Derycke injuria alors le cabaretier et, à l'aide de sa pipe, blessa grièvement M. Vandeputte au nez et lui fendit la lèvre supérieure. Celui-ci avait la figure toute ensanglantée, lorsque deux clients entrèrent, MM. Cuvelier et Talu. Ils adressèrent à Derycke des reproches sur sa brutalité ; celui-ci, qui en voulait de longue date à M. Talu, lui sauta à la gorge. Une lutte s'engagea, au cours de laquelle Derycke frappa sa victime, de deux coups de couteau à la cuisse : Les blessures sont profondes, mais elles ne mettent pas ses jours en danger.

L'arrestation du meurtrier a été opérée dans des circonstances particulièrement tragiques, par le garde-champêtre Lepoutre. Derycke avait, en maintes occasions, proféré des menaces de mort contre M. Talu. Après un interrogatoire que lui a fait subir M. Renard, commissaire de police à Wattrelos, il a été écroué à la maison d'arrêt de Lille.

Le meurtrier est étranger; il n'a manifesté aucun regret, sinon celui de n'avoir pas réussi à tuer sa victime.

---

**Un drame au couteau.** — *Nouveaux détails.* — Contrairement à ce que l'on croyait tout d'abord, la blessure de la victime est très-grave. Il résulte de l'examen auquel elle a été soumise, à l'Hôtel-Dieu, que la lame du couteau a perforé le poumon gauche ; la plaie mesure huit centimètres de profondeur. Mme Hubrecht a reçu mardi matin les derniers sacrements.

M. Chauveau, commissaire de police du 4e arrondissement a procédé, mardi matin, à un court interrogatoire de la blessé. Hubrecht a été également conduit à l'hôpital par deux agents : il était suivi d'un certain nombre de personnes, dont il a essuyé les huées. Une confrontation a eu lieu. La femme a affirmé que son mari l'avait déjà, à maintes reprises, menacé de mort. Elle a détaillé avec beaucoup de précision la scène au cours de laquelle elle a été si cruellement atteinte.

Hubrecht était venu, a-t-elle dit, chez M. Delmulle, pour lui demander de l'argent: elle lui avait répondu qu'elle n'en avait pas trop pour nourrir et élever ses enfants. C'est cette réponse qui exaspéra Hubrecht. On avait cru qu'il avait prémédité le meurtre : cette version doit être abandonnée, car on a acquis la preuve que l'arme appartenait à M. Delmulle et qu'Hubrecht l'avait ramassée sur une table.

Le meurtrier paraît regretter vivement son emportement (c'est le terme dont il se sert). Il a déclaré au commissaire de police qu'il était surexcité par la boisson, et qu'il n'avait pas cru « frapper si fort ». Mis en présence de sa femme qui l'accusait d'une façon accablante, Hubrecht a dit qu'il l'aimait sincèrement et il lui a fait des protestations d'affection ! La blessée a donné sur la vie intime de son mari, des détails qui le montrent sous un jour très peu recommandable.

Dans l'après-midi de mardi, le parquet de Lille, représenté par M. du Liscouët, juge d'instruction, est venu à Roubaix. La victime a de nouveau été interrogée et ses déclarations n'ont pas varié. M. Barroyer, commissaire central, était allé recevoir le parquet à la gare. Hubrecht a été également entendu : il a manifesté un grand désespoir. M. du Liscouët est rentré à Lille à six heures du soir.

---

**Le drame d'Ascq.** — M. Legrand, juge d'instruction, a reçu lundi une des plus importantes dépositions qui aient été faites depuis le commencement de l'instruction.

Mme Degraeve, aubergiste, rue de Tournai, 152, à Fives, a déclaré que, quelques jours après le crime d'Ascq, deux individus sont entrés chez elle, l'un robuste et portant une moustache noire, l'autre blond, un peu plus grand et pâle.

Le premier était légèrement pris de boisson, le second paraissait plutôt soucieux. L'homme à la moustache noire dit à son camarade, au cours de la conversation : « *Surtout, quand tu seras soûl, ne parle pas trop.* »

Le blond murmura quelques mots à voix basse et frappa son voisin du genou pour l'inviter à ne pas parler de cette façon.

Mais celui-ci reprit quelques minutes après : « *Hein! comme il avait la vie dure le vieux: il vit encore.* »

Les signalements donnés par Mme Degraeve répondaient à ceux de César Marescaux et de Louis Choquel.

Le parquet ne perdit pas de temps. Mardi matin, Mme Degraeve fut appelée au cabinet de M. Legrand. M. Welter, procureur de la République, assistait à la confrontation.

César Marescaux fut introduit le premier. Mme Degraeve hésita et dit enfin qu'elle ne croyait pas qu'il fût l'un de ceux qui avaient tenu dans son estaminet les propos que nous avons rapportés plus haut.

Marescaux fut alors réintégré dans sa cellule et Choquel amené à son tour devant le témoin. Cette fois, Mme Degraeve n'hésita pas à déclarer que le prévenu n'avait aucune ressemblance avec les deux individus en question.

— Ce serait plutôt le premier, dit-elle.

Marescaux fut introduit de nouveau.

Après l'avoir bien considéré et s'être rappelé tous ses souvenirs, l'aubergiste crut pouvoir affirmer qu'il n'en était pas non plus.

Cet incident n'a donc eu pour résultat que de donner naissance à de nouveaux doutes. Il s'est aussitôt formé un courant d'opinion en faveur de la culpabilité de Baillet et Dutilleul dans le crime d'Ascq, comme dans celui de Merlimont.

Ces deux derniers seront nécessairement confrontés avec Mme Degraeve.

La vérité surgira peut-être de l'instruction simultanée de ces deux affaires.

Quoi qu'il en soit, Choquel et Marescaux font bonne contenance et sont loin d'être entrés dans la période des aveux.

---

**L'affaire du quai de la Vigne.** — Nous avons dit que l'état de Mme Desbouvrie j s'améliorait. A une situation relativement bonne a malheureusement succédé une aggravation qui fait redouter une issue fatale. Mme Desbouvrie, qui est en proie à d'atroces souffrances, a conservé néanmoins jusqu'ici son entière connaissance; plusieurs fois par jour, elle est prise de violents accès de fièvre.

Le bruit a couru que M. Desbouvrie avait été mis en liberté; l'enquête, disait-on, avait conclu à l'irresponsabilité : cette nouvelle est inexacte. Il a, au contraire, été conduit, lundi soir, à la prison de Lille.

---

**L'agression de la rue Vaucanson.** — L'enquête relative aux menaces de coups de couteau a amené la découverte de deux agresseurs. Ce sont les nommés Désiré Delesalle, âgé de 25 ans, tisserand, et Jules Lorez, âgé de 33 ans. Cette affaire est plus grave qu'on ne le pensait.

---

**Une partie de chiens ratiers,** dont voici le résultat, a eu lieu, dimanche dernier, chez M. Vanwynsberger, rue de l'Alma. Cette partie a été faite entre *Noirou* du Ratier-Club, appartenant à M. Broutin et *Fox* à M. Denève. C'est ce dernier qui est resté vainqueur; il a mis 27 secondes tandis que son adversaire en a mis 33.

---

**Un commencement d'incendie.** — Lundi soir, rue Turgot, des personnes aperçurent un commencement d'incendie dans l'atelier de menuiserie de M. Henri Jackens. L'alarme fut aussitôt donnée. Les voisins, aidés du personnel de la maison s'efforcèrent d'éteindre les flammes qui menaçaient déjà les dépendances de l'habitation. Les dégâts s'élèvent à environ 150 francs. On ignore les causes de cet incendie.

---

**Un agent blessé.** — Une scène de ménage avait lieu lundi dans la nuit, entre les époux V..., épiciers rue du Fort. Attiré par le vacarme, l'agent Ducatez invita le mari à modérer ses transports. Mais le mari se jeta sur l'agent, l'étreignit à la gorge, et finit par le mordre à la main. Ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à le conduire au dépôt de sûreté. Tandis qu'on le fouillait au poste, V... saisit une chaise et en asséna un coup violent sur la tête de l'agent Ducatez. Cette fois on fut obligé de ligotter cet exalté.

---

**Deux filous.** — Sous prétexte « qu'un dîner réchauffé ne valut jamais rien », deux copains, Jules Vanderstraete et Gustave Dujardin entraient lundi, à l'estaminet de Mme Rosine Delmotte, rue Cadeau, et se faisaient servir à boire et à manger. Au quart d'heure de Rabelais, aucun d'eux n'avait d'argent. Leurs circonlocutions ne laissèrent aucun doute à la cabaretière sur les intentions peu délicates de ses clients. Des agents, requis sur le champ, conduisirent les convives au dépôt de sûreté.

---

**Un vol rue du Tilleul.** — Un marchand de légumes, M. Hippolyte Demeulenaere, voyageait, mardi matin, avec une charrette à bras, lorsqu'il fit une courte halte dans un estaminet où il ne resta que quelques instants. Au sortir, M. Demeulenaere s'aperçut de la disparition d'une petite boite contenant une certaine somme d'argent. Malgré toutes ses recherches, il n'a pu découvrir le voleur.

---

**Les accidents de la rue.** — Une ménagère de la rue Turgot, Mme Lucie Duvivier, âgée de 49 ans, est tombée mardi matin, à l'angle de la rue de la Basse-Masure. Elle a le poignet droit fracturé, et, en outre, plusieurs contusions aux jambes. Elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu.

— Lundi soir, une septuagénaire, Mme Félicie Florent, en sortant de chez elle, rue de l'Epeule, cour Vinchon, a fait une chute si malheureuse qu'elle a perdu connaissance. La pauvre femme avait le pied droit fracturé. Elle a été admise à l'hôpital.

— Au sortir d'une répétition, lundi matin, un artiste du théâtre Deschamps, M. Eugène Mury, âgé de quarante-sept ans, tombé sur le trottoir de la rue Archimède ne parvint pas à se relever. Un docteur déclara que M. Mury avait la rotule du genou droit fracturée.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

— Un quatrième accident, dû au verglas, s'est produit mardi matin, rue des Champs, cour Liagre. Un ouvrier peintre, âgé de 26 ans, M. Jean Cemus, bousculé par un de ses camarades qui venait lui-même de perdre l'équilibre, a fait une chûte et s'est fracturé le pied droit.

---

**Croix.** — *Reconnaissance des chemins ruraux dits de la Fontaine de la Ruelle et de Bapaume.*— Le maire de la commune de Croix donne avis que, en exécution d'un arrêté de la préfecture du Nord, du 22 décembre 1890, les pièces relatives au projet de reconnaissance des chemins ruraux n° 1, dit de la Fontaine, 2, dit de la Ruelle et 3, dit de Bapaume, sont déposées à la Mairie où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant quinze jours à partir d'aujourd'hui.

M. Deschamps, conseiller d'arrondissement à Roubaix, commissaire délégué par M. le Préfet se rendra à la Mairie les 20, 21 et 22 janvier 1891, pour y recevoir chaque jour de 3 à 6 heures du soir, les déclarations des habitants sur l'utilité publique du projet.

---

**Wasquehal.** — La société de gymnastique qui était en formation, vient de recevoir l'autorisation préfectorale.